

INAUGURATION DE LA DÉCHÈTERIE DES GRIMAUDES MARDI 9 AVRIL



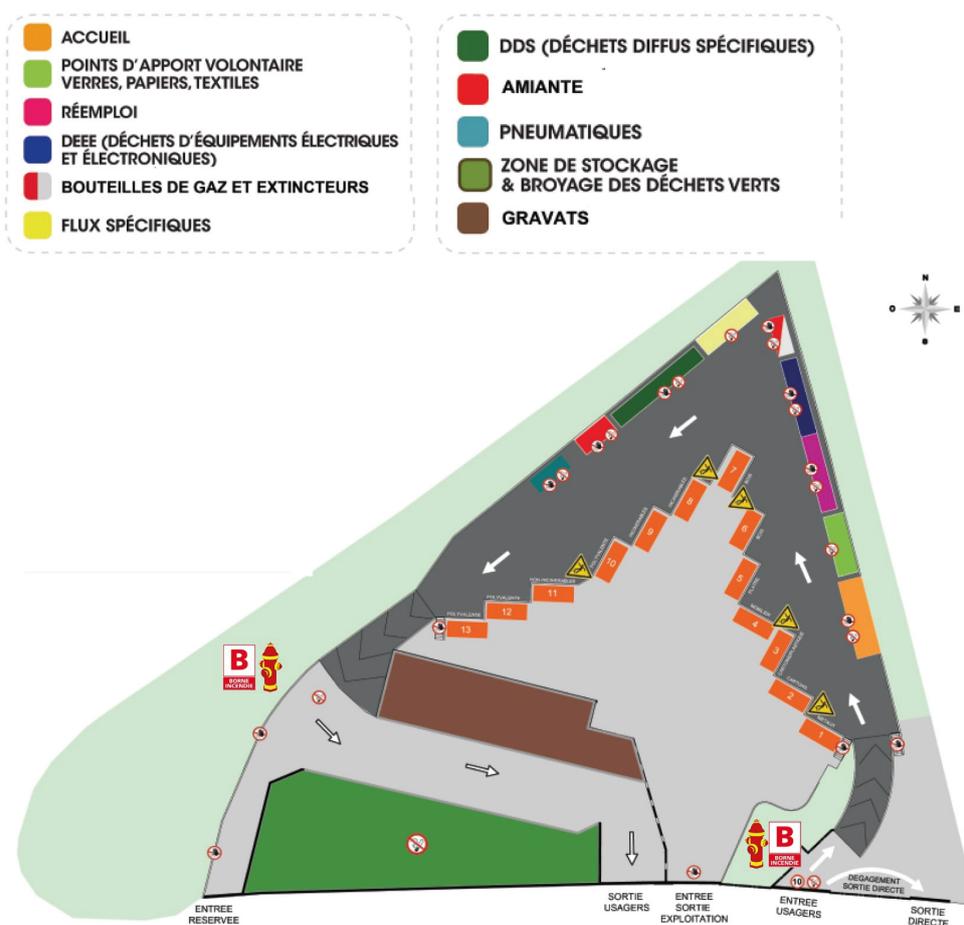
Après l'inauguration de la déchèterie de Caveirac le 30 janvier 2018, c'est au tour de celle de Bouillargues de dévoiler son nouveau visage. Initialement construite en 1999, rénovée en 2018, c'est le 25 février 2019 que la nouvelle déchèterie a ouvert ses portes.



TRAVAUX RÉALISÉS

- Déchèterie entièrement repensée et optimisée
- Palette des prestations mises à la disposition des utilisateurs étoffée
- Capacité de stockage étendue
- Déchèterie aujourd'hui aux toutes dernières normes en vigueur, ce qui garantit des conditions maximales de sécurité des usagers, lors des opérations de dépose
- Portails et Clôtures neufs
- Aménagement paysager, plantations

NOUVEAU PLAN DE LA DÉCHÈTERIE



HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Dimanche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Y compris les jours fériés (sauf 1er janvier, 1er mai, 25 décembre)

Plages horaires valables toute l'année

Durée d'ouverture hebdomadaire
en hausse de **20%**

VÉHICULES AUTORISÉS

TYPOLOGIE



PARTICULIER

50 apports
par an

PROFESSIONNEL

500 €
pour 50 apports



5 apports sous
conditions par an

Véhicule > 3,5 T

INTERDIT

NOUVEAUX SERVICES NOUVELLES FILIÈRES POUR LES PARTICULIERS

Réemploi Dépôt des objets réutilisables ou réparables

Pneumatiques VL, non jantés des particuliers

Bouteilles de gaz Pour les bouteilles sans consigne

Extincteur Uniquement < 2kg ou 2L

Textile

CAS

PARTICULIER DE L'AMIANTE LIÉ RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

**Plaques ondulées, tuiles,
canalisations, dalles...**

Procédure

- Collecte ponctuelle (Fréquence : 1 fois par mois)
- Dépôt autorisé uniquement sur inscription préalable
- Procédure fournie avec toute demande
- Limite de 1 m³/apport dans la limite de 3 apports par an

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS

Nouveau badge obligatoire en entrée de site pour les particuliers / professionnels et fin des cartes et vignettes papier

Il Donne l'accès en déchèterie pour :

- 50 apports gratuits par an pour les particuliers (1 badge par foyer)
- 50 apports payants (forfait de 500 €) pour les professionnels (1 badge par entreprise)

Fin de la limite de dépôt à 1 m³/jour



Pour obtenir sa carte d'accès, faire une demande de badge à Nîmes Métropole via la démarche en ligne sur le site internet de Nîmes Métropole. A défaut, par mail ou courrier. Le badge sera alors envoyé par courrier, accompagné d'un « guide utilisateur » (informations + nouveautés).

L'ÉQUIPE PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MANDUEL



PARTENAIRE FINANCIER

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

MAÎTRES D'OEUVRES



ENTREPRISES

DÉDIÉES AUX TRAVAUX

Lot principal (lot 1) :

- 3 entreprises titulaires (groupement) mandataire
EIFFAGE Route – CREA VIE TP – DAUDET Electricité
- 13 sous-traitants

Lot 2 (clôtures portails barrières) :

- 1 entreprise titulaire (LANGUEDOC CLOTURE)
- 1 sous-traitant

Lot 3 (conteneurs) :

- 1 entreprise titulaire (AGEC)
- 1 sous-traitant

Autres équipements, vidéo protection etc. :

- 3 entreprises

23 ENTREPRISES SUR CHANTIER

ENTREPRISES

DÉDIÉES AUX ÉTUDES ET CONTRÔLES

Maîtrise d'œuvre :

- 3 entreprises titulaires (groupement), mandataire
CABINET MERLIN – C2 Architecture –
LOCUS Sites et Paysages
- 1 sous-traitant

SPS et contrôle technique :

- 2 entreprises

Diagnostiques et études préalables :

- 3 entreprises

9 ENTREPRISES D'ÉTUDES

9 DIRECTIONS

DE NÎMES MÉTROPOLE IMPLIQUÉES

DCTDM

DUIN

CIUVP

SPANC

DGST

Aménagement et Développement Durable

Commande Publique

Direction des Finances

Communication

6 PARTENAIRES

EXTÉRIEURS PRINCIPAUX

- Communes de Manduel Rodilhan et Bouillargues :
concertation sur le projet
- Commune de Bouillargues :
rénovation et extension de la route d'accès
- ADEME
- CD30
- Gendarmerie (réfèrent sûreté)

MONTANT DES TRAVAUX
1 570 000 € HT

SUBVENTION ADEME
250 000 € HT

